



MINISTÈRE  
DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# MONPSYSANTÉ, L'ESSENTIEL

Favoriser l'accès au suivi psychologique en proposant des séances prises en charge par l'Assurance Maladie

## MONPSYSANTÉ, C'EST QUOI ?

Jusqu'à **8 séances chez un psychologue conventionné prises en charge par l'Assurance Maladie** pour toute la population en souffrance psychique à partir de 3 ans.

MonPsySanté se met en place progressivement au cours de l'année 2022.



**SEPTEMBRE 2021**

C'est parti !

Annnonce du remboursement des séances de psychologues

## MONPSYSANTÉ, COMMENT ÇA MARCHE ?

1. En cas de souffrance psychique légère à modérée, **le médecin oriente son patient vers le dispositif MonPsySanté**
2. La patient choisit le psychologue de son choix parmi les psychologues partenaires du dispositif
3. Le patient prend rendez-vous avec moi et peut bénéficier de 1 à 8 séances remboursées par an en fonction de ses besoins. Les dépassements d'honoraires ne sont pas possibles.
4. À l'issue de la prise en charge, j'adresse avec l'accord de mon patient un compte-rendu au médecin.

**DÉBUT 2022**

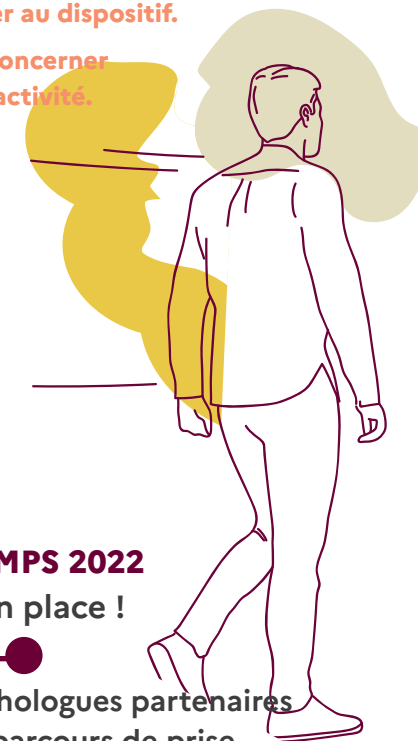
Ça avance !

Les psychologues volontaires peuvent candidater au dispositif via une procédure dématérialisée

## SUIS-JE CONCERNÉ ?

Seuls les psychologues volontaires et sélectionnés, sont conventionnés par l'Assurance Maladie pour participer au dispositif.

Ce dispositif peut ne concerner qu'une partie de mon activité.



**PRINTEMPS 2022**

C'est en place !

L'annuaire des psychologues partenaires est publié. Les parcours de prise en charge peuvent débuter



**l'Assurance  
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

# 10 raisons de candidater À MONPSYSANTÉ

Après évaluation, les enseignements tirés des précédents dispositifs temporaires ont permis de construire un dispositif correspondant davantage à vos attentes, en facilitant notamment votre exercice au quotidien.

## VOICI 10 RAISONS DE CANDIDATER AU DISPOSITIF PÉRENNE MONPSYSANTÉ :



1

**Pour le plus grand nombre :** un dispositif d'accompagnement psychologique pérenne, élargi à toute la population à partir de 3 ans présentant des troubles psychiques d'intensité légère à modérée.

5

**Reconnaissance :** votre profession prend toute sa place dans l'écosystème de la santé et enrichit sa pratique. Chacun exerce selon son organisation et ses choix.

8

**Lisibilité :** un dispositif remplaçant progressivement les précédents dispositifs pour une meilleure lisibilité pour les patients.

2

**Tarifs revalorisés :** un parcours comportant au maximum 8 séances : 40 € pour le 1<sup>er</sup> bilan et 30 € pour celles de suivi.

6

**Lutte contre les inégalités de santé :** en participant à MonPsySanté, vous donnez accès à un accompagnement à des personnes qui n'en bénéficiaient pas jusqu'ici.

9

**Accessibilité territoriale :** un objectif de répartition équilibrée des psychologues partenaires sur tout le territoire et d'égal accès avec la possibilité de réaliser des séances de suivi à distance.

3

**Paiement immédiat :** c'est le patient qui vous paie directement après chaque séance.

7

**Partenariat renforcé :** l'adressage par le médecin et les échanges avec lui contribuent à une acculturation et un partenariat renforcé au bénéfice du patient.

10

**Contact dédié :** pour toute question, votre CPAM de conventionnement est votre interlocuteur privilégié.

4

**Souplesse :** les psychologues partenaires peuvent continuer, pour l'activité non conventionnée, d'utiliser leurs propres tarifs. Ils peuvent aussi poursuivre un exercice en activité mixte.

# LES ÉTAPES DE MA CANDIDATURE - [monpsy.sante.gouv.fr](https://monpsy.sante.gouv.fr)

## COMMENT ÇA MARCHE ?

1

Dès début 2022, je dépose mon dossier sur la plateforme de candidature dématérialisée avec les pièces justificatives\* (démarches simplifiées)

i

### Bon à savoir

Les pièces nécessaires pour le dépôt du dossier sont :

- Un RIB ;
- La copie de mon ou mes diplômes ;
- La copie de ma carte vitale ou de mon attestation AMELI ;
- La copie de ma pièce d'identité ;
- Tout document permettant de justifier trois années d'expérience clinique.

2

Des experts analysent l'éligibilité de mon dossier\* (parcours, diplôme, expérience clinique) :

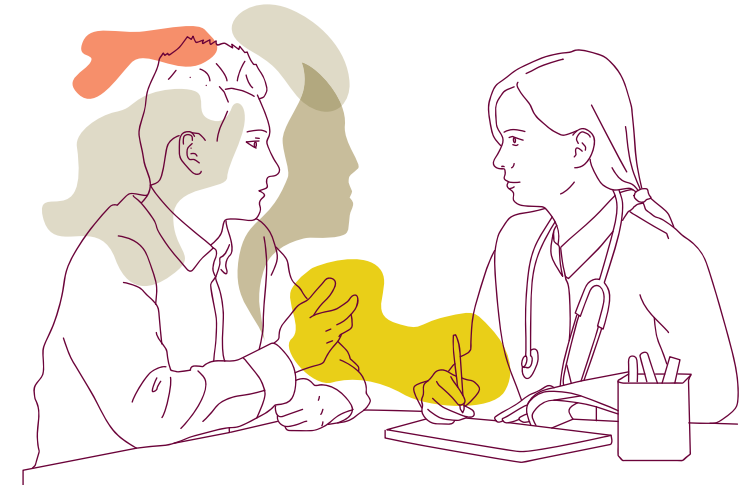
- > En cas de refus, je suis prévenu ;
- > En cas de dossier incomplet, je reçois une demande de pièces complémentaires.

i

### Bon à savoir

Pour être éligible, il est nécessaire :

- D'être inscrit au registre ADELI ;
- Avoir un parcours attesté/consolidé en psychologie clinique ou psychopathologie ;
- Un master dans les spécialités suivantes est favorisé : psychopathologie, psychologie clinique, psychologie de la santé, psychologie cognitive, psychopathologie du développement ;
- Au moins 3 ans d'expérience clinique, dont une partie auprès des enfants et adolescents, le cas échéant.



3

Si mon dossier a été déclaré éligible, celui-ci est transmis à la CPAM de mon département d'exercice.

Si mon dossier est complet, ma CPAM de rattachement me conventionne :

- > Je suis désormais inscrit au fichier national des professions de santé (FNPS) ;
- > Je reçois la convention signée par la CPAM, les feuilles de soins et un document explicatif sur les modalités de facturation.

4

Dès le printemps 2022, mes coordonnées sont publiées sur l'annuaire, Je peux commencer les séances !

